

Informations de base	
2018/0108(COD) COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision) Règlement	Procédure terminée
Règlement sur les preuves électroniques: injonctions européennes de production et de conservation de preuves électroniques en matière pénale Subject 2.40 Libre circulation et prestation des services 3.30.25 Réseaux mondiaux et société de l'information, internet 7.40.04 Coopération judiciaire en matière pénale Priorités législatives Déclaration commune 2021 Déclaration commune 2022	

Informations techniques	
Référence de la procédure	2018/0108(COD)
Type de procédure	COD - Procédure législative ordinaire (ex-procedure codécision)
Sous-type de procédure	Note thématique
Instrument législatif	Règlement
Base juridique	Traité sur le fonctionnement de l'Union européenne TFEU 082-p1
Consultation obligatoire d'autres institutions	Comité économique et social européen
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	LIBE/9/00283